

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

### REUNION DU 15 décembre 2014 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Jean-Louis CANOVA, conseiller général de la Meuse, président,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Claude DELERUE, commune d'Effincourt,
- M. Henri FRANÇOIS, commune de Saudron,
- M. Daniel LHUILLIER, maire d'Abainville,
- M. Stéphane MARTIN, maire de Gondrecourt le Château,
- Mme Claire PEUREUX, commune de Paroy sur Saulx,
- M. Denis STOLF, maire de Treveray, vice-président,
- M. Pierre SUCK, commune de Lézeville,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- M. Yves THERIN, MEDEF,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop 55,
- M. Jacques LERAY, CEDRA,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- M. Marc DESCHAMPS, représentant des personnalités qualifiées,
- M. Pascal NAUDIN, représentant M. le Préfet de la Meuse,
- M. Jean-Michel FERAT, ASN,
- Mme Martine HURAUT, représentant M. BAILLET, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, Mlle Laetitia COLON et Mme Sandrine JEANDITPANNEL, CLIS.

Etaient représentés :

- M. Roland CORRIER, conseiller général de la Meuse,
- M. Daniel RUHLAND, conseiller général de la Meuse.

Etaient excusés :

- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Christian DUBOIS, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure.

### 1) Approbation du PV du CA du 22 septembre 2014

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 septembre 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention.

En réponse à M. FLEURY qui revient sur la possibilité de modifier les statuts du CLIS évoquée lors du dernier CA, M. CANOVA propose de former un groupe de travail chargé de voir tous les points nécessitant une modification. MM. COUDRY et THERIN sont d'accord pour y participer.

### 2) Projet de loi pour la croissance et l'activité

M. CANOVA indique que l'article 72 portant sur le projet de stockage a été retiré du projet de loi présenté au conseil des ministres. M. FLEURY souhaite que le CLIS soit informé rapidement lorsque des textes portant sur le sujet sont en préparation. Pour Mme FRANÇOIS, il convient de rester prudent et de suivre les discussions au Parlement, et notamment surveiller les amendements qui seront déposés.

### 3) Projet de Lettre du CLIS n°16

M. CANOVA rappelle le contenu (éditorial, point d'information sur le WIPP, démarche « état sanitaire de référence », et actualité du CLIS).

Mme FRANÇOIS propose des modifications pour le texte sur le WIPP (précisions sur les causes de l'accident radiologique et sur ses conséquences). Compte-tenu du peu d'information disponible, il est décidé de laisser l'article en l'état (sauf deux modifications mineures) et d'attendre le dossier que doit réaliser l'IRSN pour consacrer un numéro de la Lettre à ces événements.

Concernant la démarche relative à l'état de référence sanitaire, en réponse à M. FLEURY, M. JAQUET signale qu'une rencontre entre les membres de la commission « Environnement-santé » et les représentants de l'ARS Lorraine est possible fin février 2015. Une date sera proposée ultérieurement. M. LERAY revient sur son expérience à Soulaines pour souligner les limites des études de ce type et les problèmes liés au financement.

M. COUDRY fait part des réflexions des membres de la commission « Communication » concernant la diffusion de la Lettre du CLIS. Ils suggèrent de limiter sa distribution toutes boîtes à une zone restreinte autour de Bure et de privilégier les abonnements gratuits pour le reste, estimant que cela serait plus efficace et pour un coût moins élevé. Pour MM. OLLIVIER et FLEURY, la mission du CLIS est d'informer l'ensemble des habitants de Meuse et de Haute-Marne. M. CANOVA confirme qu'il serait dommageable de mettre fin à ce mode de diffusion, qu'il faudrait même élargir aux Vosges (du moins le canton de Neufchâteau). Ceci est possible par le biais d'un insert dans l'édition dominicale de Vosges Matin.

M. THERIN s'interroge sur la possibilité de récupérer un maximum d'adresses internet dans les deux départements pour diffuser par ce moyen.

#### 4) Arrêté de désignation des membres du CLIS

M. CANOVA rappelle que l'ordre du jour du CA parlait de projet d'arrêté, puisqu'il en avait été destinataire pour avis. Cependant, Mme la Préfète a entre temps décidé de signer l'arrêté, sans attendre l'avis du CLIS, alors même que deux points posent problème : la non-désignation de l'ASODEDRA au titre des associations et la désignation de M. FERNBACH au titre des personnalités qualifiées.

Pour M. JAQUET, cette désignation, qui n'a jamais été évoquée par le représentant de Mme la Préfète devant le CA, revient à remettre en cause l'existence même du CLIS en tant qu'association. M. CANOVA propose de rencontrer le nouveau Préfet pour en discuter, avant le prochain CA.

#### 5) Questions diverses

- M. JAQUET indique que la CNE viendra présenter son 8<sup>ème</sup> rapport le 05 février 2015 à 18h00, à l'occasion d'une AG du CLIS. Il est décidé d'organiser cette réunion à la salle des Fêtes de Treveray, sachant qu'il sera demandé aux membres de poser préalablement s'ils le souhaitent leurs questions par écrit.
- M. JAQUET signale l'organisation dans le cadre de la démarche commune CLIS/ANCCLI/IRSN, en avril 2015, d'un séminaire sur la question de la sûreté d'un stockage en cours d'exploitation, en partant de l'exemple du WIPP (M. MAKHIJANI, IEER, interviendra sur ce sujet), et en abordant 4 thèmes principaux : l'incendie, la ventilation, le confinement et la coactivité (creusement et stockage). Les membres du CLIS seront invités à s'inscrire en début d'année prochaine.

- M. CANOVA fait part de la réponse de la commune de Void-Vacon concernant la plateforme de transit pour des transports de matériels de l'industrie nucléaire. M. NAUDIN confirme que la réponse de la Préfecture, saisie parallèlement, parviendra prochainement au CLIS.
- M. LHERITIER tient à souligner la qualité de la journée de formation des membres du CLIS organisée le 8 décembre avec l'ANDRA. M. LERAY a eu à cette occasion la confirmation que le site pilote de stockage aurait le statut d'INB. Il s'étonne par ailleurs que l'ANDRA ait passé un marché avec un prestataire dont la mission serait de chiffrer le coût du projet. Mme HURAUT précise que l'ANDRA a bien transmis en octobre 2014 une estimation du coût au ministère, qui doit se prononcer et rendre public le coût après avoir consulté l'ASN et les producteurs. Le marché évoqué concerne la question de l'optimisation des coûts en cours d'exploitation.  
M. FLEURY a noté que l'ANDRA devait présenter au second semestre 2015 un dossier d'options de sûreté. Il souhaite que le CLIS réfléchisse dès maintenant à la possibilité de soumettre ce document à évaluation par un expert indépendant.
- Mme HURAUT informe les membres du CA que l'ANDRA réalise du 15 au 23 décembre un 5<sup>ème</sup> sondage autour de ses installations (CSM, CSA, Bure), sur la perception de l'information par les riverains. Pour cette campagne, le canton de Neufchâteau est compris dans la zone d'étude (environ 600 personnes sont consultées).
- M. CANOVA indique qu'il a participé à la Préfecture de la Meuse à une réunion sur la question du raccordement au réseau électrique. Les documents qui lui ont été transmis par RTE sont à la disposition des membres du CLIS.
- M. COUDRY propose d'organiser une réunion d'information sur le rôle de l'ASN, éventuellement sous la forme de la journée de formation avec l'ANDRA.

A Bure, le 26/11/15

Le Président du Comité,



Jean-Louis CANOVA

Le Vice-Président,



Denis STOLF